

94<sup>e</sup>

**Assemblée générale de la Société des Administrateurs  
et Fonctionnaires des Communes Neuchâtelaises**

**Vendredi 21 août 2020 à 18h00,  
Saint-Aubin-Sauges**

Corinne Guyot, présidente de la SAFCN, ouvre la 94<sup>ème</sup> séance de l'Assemblée générale en souhaitant la bienvenue aux membres.

La présidente informe que M. Laurent Kurth, Conseiller d'Etat, arrivera dans quelques minutes.

Elle salue particulièrement la présence des personnes suivantes :

M. Laurent Kurt	Chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances
M. Alexandre Béguin	Président de la Commune de La Grande Béroche
M. Pierre Leu	Chef du Service des Communes
Mme Sylvie Gattoillat	Secrétaire du Service des Communes
M. Serge Attinger	Chef du Centre de solutions « Communes » (CSCO)
Mme Monique Riera	Représentante du comité de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel
M. Thierry Tièche	Représentant du comité de la Société des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel, excusé
M. Jean-François Béranek	Président de la Fatière AF3CP
M. Frédéric Mairy	Président de l'ACN, excusé
Mme Marie-Claire Zimmerli	Secrétaire de l'ACN

La présidente remercie les Autorités communales de La Grande Béroche pour leur accueil et Mme Christine Burgat pour sa contribution quant à l'organisation de cette Assemblée.

En raison de la pandémie Covid-19, la présidente donne quelques instructions afin que les participants respectent les règles en vigueur.

## 1. Appel



Le contrôle de la liste des présences indique la participation de 25 membres sur 97, la plupart se sont excusés.

## **2. Procès-verbal de la 93<sup>ème</sup> Assemblée générale du 10 mai 2019 à Chézard-Saint-Martin**

Le procès-verbal n'amène aucune remarque et est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

## **3. Rapports**

### **a) Rapport de la présidente**

Vu les circonstances particulières de cette année, la présidente indique que le comité ne s'est pas beaucoup rencontré mais qu'il souhaite être plus présent pour ses membres en les soutenant de manière plus active lors de problèmes professionnels.

Suite à l'adhésion à la faîtière AF3CP, la présidente regrette la démission de certains membres de la SAFCN. Elle rappelle que la SAFCN reste « comme elle est » et que le but de la faîtière est d'avoir une meilleure visibilité.

Mme Guyot remercie ses collègues du comité pour leur engagement au sein de la Société ainsi que les membres participant à des groupes de travail. Elle témoigne sa reconnaissance à l'égard de tous les membres de la Société qui œuvrent sans relâche au bon fonctionnement des administrations communales.

Finalement, elle tient à remercier Mme Sarah Staub de la Commune du Val-de-Ruz qui s'est impliquée sans compter pour l'organisation de cette soirée.

### **b) Rapport de du caissier**

Un résumé de l'état des comptes de la Société est communiqué par M. Damien Schär, caissier.

### **c) Rapport des vérificateurs**

Les comptes ont été vérifiés par MM Clovis Fahrni et Cyril Humbert-Droz. Leur message est intégralement repris ci-dessous :

*Madame la présidente,*

*Mesdames, Messieurs,*

*Conformément au mandat qui nous a été confié lors de l'Assemblée générale ordinaire 2019 de la Société des administrateurs et fonctionnaires des Communes neuchâteloises, les soussignées ont procédé, en date du 8 juillet 2020 à la vérification des comptes de l'exercice 2019.*

*Les actifs et passifs portés au bilan correspondent au livre comptable.*

*Les pièces justificatives nous ont été présentées.*

Quant au compte de Pertes et profits, il a été examiné par divers sondages.

- Le total des recettes s'élève à Fr. 4'302.90
- Le total des dépenses s'élève à Fr. 4'405.36
- Laissant un excédent de charges de Fr. 102.46

Cet excédent de charges est porté en diminution du capital qui s'élève à Fr. 20'285.19 au 31.12.2019.

En nous basant sur le résultat de notre révision, nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2019 tels qu'ils vous ont été commentés et de donner décharge à M. Damien Schär ainsi qu'aux membres du comité avec remerciements pour leur gestion et le travail accompli

La présidente remercie les vérificateurs de comptes pour leur dévouement à cette tâche de contrôle ainsi que M. Damien Schär pour son précieux travail.

### 4. Décharge au comité, à la caissière et aux vérificateurs

La présidente demande aux membres s'ils ont des questions concernant les différents rapports. Personne ne demande la parole les comptes sont adoptés par applaudissement.

### 5. Mutations/admissions

#### a) Admissions :

- |                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| • Crelier Camille              | Enges     |
| • Läderach Catherine (excusée) | Milvignes |
| • Novelli Delphine             | Hauterive |
| • Rizzo Sandra (excusée)       | Milvignes |
| • Stubi Laetitia (excusé)      | Milvignes |
| • Suffia Angelo (excusé)       | Milvignes |
| • Vermot Clarence (excusée)    | Milvignes |

#### b) Démissions :

- |                                |                      |
|--------------------------------|----------------------|
| • Auderset Steve               | Peseux               |
| • Boillat Alexis (retraite)    | Val-de-Travers       |
| • Cassi Angela                 | Sagne                |
| • Kaempf Ulrich                | Les Ponts-de-Martel, |
| • Maire Corinne                | les Ponts de Martel, |
| • Miracola Céline              | La Grande Béroche,   |
| • Paroz Jean-Marc              | Cortailod            |
| • Remund Marika                | Cortailod            |
| • Rusillon Serge               | Hauterive            |
| • Simon-Vermot Catherine       | La Chaux-du-Milieu   |
| • Von Gunten Walter (retraite) | Cornaux              |

**c) Décès :**

- Blandenier Micheline
- L'Eplattenier Serge
- Thiebaud Jean-Pierre

La présidente prie les membres de respecter quelques minutes de silence en signe d'hommage à l'égard des personnes décédées.

En tenant compte de ces diverses mutations, l'effectif de la société est de 97 membres dont :

- 69 membres actifs
- 6 membres honoraires actifs
- 18 membres honoraires non actifs
- 4 membres libres

La présidente indique que la Société comptait encore 103 membres l'année dernière, ce qui confirme que chaque année l'effectif diminue. Elle annonce que des démissions ont été enregistrées en raison de la création de la faïtière (certains membres n'ont pas accepté cette adhésion).

## **6. Elections statutaires :**

### **a) Election d'un/e représentant/e du district du Locle ou d'un autre district**

La présidente demande s'il y a un/e candidat/e pour cette fonction. Vu que personne ne se propose, la présidente annonce qu'il y a Mme Laura Richard de la Commune d'Enges qui est candidate.

La présidente remercie Mme Laura Richard et propose aux membres de l'accueillir par des applaudissements.

### **b) élection d'un/e président/e en remplacement de Mme C. Guyot, démissionnaire**

La présidente propose à M. Patrice Godat, Chancelier de la Commune de Val-de-Ruz, de prendre la présidence étant donné qu'aucun membre ne soumet sa candidature pour cette fonction.

La présidente demande à M. Godat s'il veut adresser un message aux membres de la Société. M. Godat, président fraîchement élu, accepte avec plaisir. Son message est intégralement repris ci-dessous.

*Madame la présidente sortante,*

*Chers membres du comité, chers membres de notre société, chers invités,*

*La majorité, l'unanimité peut-être, tacitement en tout cas vous avez décidé ! Vous venez de me faire l'honneur d'une élection à la tête de notre société et j'aimerais d'emblée vous remercier de cette confiance que vous me témoignez.*

*L'objectif d'une association, vu que notre société doit être considérée comme telle étant donné qu'elle est régie par les articles 60 et suivants du Code civil suisse qui traite des associations, l'objectif disais-je d'une association, quelle qu'elle soit, est d'unir ses membres autour d'une cause Commune. Concrètement, cela implique l'engagement de chacun des membres au service de tous les jours.*

*Les statuts de la SAFCN fixent précisément les buts que nous devons viser, qui sont, je vous le rappelle, les suivants :*

- *défendre et sauvegarder les intérêts de la profession ;*
- *encourager entre ses membres des échanges de vues et des discussions relevant de leurs fonction ;*
- *chercher à améliorer le fonctionnement des bureaux des administrations en unifiant l'interprétation et l'application des prescriptions en vigueur ;*
- *faire, au besoin, toutes propositions utiles aux autorités compétentes ;*
- *créer et maintenir entre les membres des liens d'étroite solidarité et de cordiale amitié ;*
- *veiller aux intérêts communs des membres et de leurs familles ;*
- *et enfin inciter ses membres à la formation continue.*

*Quel vaste programme ! Et notre mandat ne s'arrête pas là ! Comme vous le savez, l'association faîtière des collaborateurs cantonaux, communaux et parapublics a vu le jour l'année dernière et comme la SAFCN en est membre, nous devons dès lors tout mettre en œuvre pour atteindre ses buts et objectifs à elle. Pour ne pas vous faire peur, je renonce à vous en faire la lecture, même si certains sont similaires à ceux de la SAFCN.*

*Je rappelle juste ici la motivation première qui a amené la création de la faîtière, à savoir que les membres des administrations communales soient représentés en plus grand nombre auprès de [prévoyance.ne](http://prevoyance.ne), en décrochant si possible un deuxième siège lors du prochain changement de ses représentants.*

*C'est précisément l'ensemble de ces buts et objectifs qui doivent guider notre action et qui doivent être notre principal souci. Comment y parvenir ? Des idées fourmillent dans ma tête et je me réjouis déjà de les partager avec les membres du comité dans un premier temps, que nous procédions ensemble à leur évaluation et que nous nous déterminions ensuite sur la manière de les mettre en œuvre. Bien entendu, la communication a toute son importance et vous tous, membres de la société, serez régulièrement informés des travaux du comité.*

*Comme j'ai la parole, je ne peux pas m'empêcher de vous informer d'une nouveauté. Fin 2019, les chanceliers communaux ont écrit au comité pour lui demander de réfléchir à la possibilité d'organiser une séance supplémentaire par année pour traiter de sujets touchant toutes les collectivités communales. On peut citer ici par exemple un thème qui aurait parfaitement eu sa place cette année : les élections communales et le nouveau système de dépouillement.*

*L'idée de ces rencontres, vous l'avez compris, est d'éviter que chaque Commune doive se poser les mêmes questions et réinventer la roue, alors que d'autres s'y sont déjà penchées ou alors participent à des groupes de travail et ont les réponses idoines. La bonne nouvelle est que votre comité a décidé de répondre positivement à cette proposition. Une date en 2020 était d'ailleurs déjà fixée pour la première réunion, mais le coronavirus en a voulu autrement. Ce n'est que partie remise.*

*Je ne peux pas terminer mon discours sans dire quelques mots à notre présidente sortante. Chère Corinne, 17 années passées au comité, dont 13 en tant que présidente. Bravo ! Tu peux être fière de tes mandats bien remplis et de ton engagement sans relâche. Ta jovialité, ta bonne humeur, ton sourire et ton écoute auront marqué ton passage.*

*Tu peux remettre ton tablier avec honneur, car tu voulais déjà le faire ces dernières années, mais comme les candidats à ta succession ne se pressaient pas à la porte, tu as continué. Merci pour cela, même si ta santé a joué avec toi ces derniers temps.*

*Grâce à toi, je rejoins un comité qui connaît la baraque et que je sens plein d'envie pour m'accompagner dans cette nouvelle aventure. A tous ses membres, j'adresse d'ores et déjà mes remerciements et me réjouis de me mettre à la tâche avec vous. Oui, car le travail ne va pas manquer.*

*Pour la suite, je t'adresse, chère Corinne, mes vœux les plus sincères pour un épanouissement total, un bonheur sans fin et que tu puisses ainsi conserver ton rire communicatif. Et c'est avec plaisir que je te remets un petit présent.*

Mme Guyot remercie infiniment M. Godat d'avoir accepté cette fonction et lui souhaite beaucoup de plaisir.

### **c) Réélection du comité et de la Présidence**

Mme Guyot rappelle les membres du comité :

- Patrice Godat, président
- Damien Schär, caissier
- Daniela Catalano, secrétaire
- Caroline Gaspar, membre
- Maria Vivone Beausire, membre
- Daniel Schwar, membre
- Laura Richard, membre

Le comité, avec sa nouvelle composition, est élu par acclamation.

### **d) Nomination pour les 25 ans de société**

Mme Guyot informe que M. Cherix est excusé ce soir.

Mme Evelyne Zehr et M. Huber Brunner sont présents et acclamés pour leur nomination.

## **6 Message des autorités communales**

M. Béguin, président de la Commune de La Grande Béroche, annonce être honoré d'accueillir la 94<sup>ème</sup> Assemblée générale de la SAFCN. Il rappelle que la Commune de La Grande Béroche a fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et il souhaite évoquer brièvement les travaux réalisés depuis lors.

En premier lieu, l'exécutif s'est attelé à la création d'une nouvelle entité visuelle en la symbolisant par un logo auquel la population a pu adhérer.

Le président de Commune poursuit son discours en indiquant que la volonté de l'Autorité communale est d'offrir une bonne qualité de vie à ses quelque 9000 habitants. L'attractivité

résidentielle constitue un enjeu majeur. Ainsi, dans le domaine de la petite enfance, la création de vingt places supplémentaires d'accueil extrascolaire a été soutenue par l'exécutif.

Au niveau de la fiscalité, la commune a pour but de maintenir son coefficient fiscal : ce qui en fait l'une des communes les plus attractives du Canton. La commune s'attèle actuellement à la révision de son plan d'aménagement communal en collaboration avec différentes commissions.

Depuis la création de la commune fusionnée, il tient à cœur au Conseil communal de communiquer les informations ou décisions communales à sa population. Après avoir utilisé comme canal de communication un journal local, la Commune s'est dotée de ses propres moyens de communication. La Commune publie régulièrement ses informations sur NemoNews et sur son site internet. D'autre part, le Conseil communal tient à mettre à la disposition de sa population des infrastructures dignes du 21<sup>ème</sup> siècle. Dans un esprit d'équité de traitement, le Conseil communal a également réglementé les subventions communales versées aux sociétés locales issues des différents villages.

M. Béguin conclut en souhaitant une excellente soirée aux membres de la SAFCN.

## **7. AF3CP**

Avant de passer la parole à MM Jean-François Béraneck et Clovis Fahrni, respectivement président et membre de l'AF3CP, Mme Guyot informe l'Assemblée que suite au désistement de M. Patrice Godat, pour des raisons personnelles, le comité a nommé M. Clovis Fahrni au comité de l'AF3CP et elle le remercie de son implication.

En premier lieu, M. Béraneck donne lecture du rapport annuel de l'AF3CP du 15 août 2020, adopté à l'unanimité.

D'autre part, il rappelle que l'association a vu le jour, le 10 mai 2019 et que le comité s'est déjà réuni quatre fois. Les membres du comité ont tout d'abord fait connaissance puis se sont répartis les fonctions et les tâches.

Il informe que Arcinfo et RTN se sont intéressés à la création de l'AF3CP (d'ailleurs des articles de presse sont toujours disponibles sur leurs sites respectifs). Les informations générales de l'AF3CP seront rapportées par les membres du comité à leur association afin qu'elles soient diffusées le mieux et le plus rapidement possible.

L'objectif est de recruter des nouveaux membres. Pour ce faire, des contacts ont été pris l'année passée avec diverses associations comme AvenirScoil, devenue membre de l'AF3CP depuis cette année. D'autres associations mènent toujours leur réflexion quant à savoir si elles souhaitent (ou pas) intégrer l'AF3CP.

Concernant les statuts de l'AF3CP et le fait qu'il incombait au comité d'organiser une Assemblée générale, la réalité est rapidement apparue qu'il était impossible pour le comité de mobiliser tous les membres pour une Assemblée de l'AF3CP. Le comité a décidé, d'une part, qu'il préparerait les différents documents propres à son Assemblée générale et, d'autre part, qu'il les soumettrait à ses Assemblées respectives pour validation.

Suite à une demande auprès de chaque association, le comité a pu valider le nombre de membres actifs soit 327 membres au 31 décembre 2018

Avant de céder la parole à M. Fahrni, M. Béranek souhaite encore évoquer l'avenir. Il déclare que d'ici la fin de cette année, l'AF3CP et la SMF devront prendre contact avec prévoyance.ne pour que cette dernière reconnaisse l'AF3CP avec ses membres actifs et que la représentation de la SMF puisse se transférer à l'AF3CP. Il espère ainsi que la nouvelle répartition des places soit favorable à l'AF3CP, afin d'obtenir une place supplémentaire au sein du Conseil d'administration de prévoyance.ne.

Le président rappelle que les informations qui viennent d'être citées sont disponibles sur le site internet : [www.SMF-ne.ch](http://www.SMF-ne.ch) avec un chapitre dédié à l'AF3CP.

Les comptes de l'AF3CP sont présentés par M. Clovis Fahrni et approuvés par l'Assemblée, décharge est par conséquent donnée au trésorier.

Le rapport des vérificateurs (Mme Monique Riera et M. Claude Limat), daté du 12 mai 2020, est également accepté à l'unanimité. Les vérificateurs des comptes 2020 donnent leur accord pour prolonger leur mandat en 2021. M. Cyril Humbert-Droz est nommé vérificateur suppléant.

Il est par ailleurs proposé à l'Assemblée de baisser la cotisation à CHF 5.- par personnes actives au lieu des CHF 10.- prévus initialement. Le but de l'AF3CP n'est pas de « thésauriser » mais plutôt de couvrir les frais. L'Assemblée approuve cette demande à l'unanimité.

Mme Guyot, après avoir vérifié qu'aucun membre de la SAFCN ne souhaitait prendre la parole, remercie MM Béranek et Fahrni ainsi que le comité pour leur engagement au sein de l'AF3CP.

## 8. Rapport de représentants de la société au sein des groupes de travail

La présidente donne la parole à Mme Evelyne Zehr pour la FR2C fondation romande des cadres communaux. Son message est intégralement repris ci-dessous.

*Vos deux représentants au sein de la Formation romande des cadres communaux (FR2C) ont siégé à 4 reprises depuis la dernière Assemblée générale, soit le 4 juillet 2019 au Sentier, le 31 octobre à Yverdon-les-Bains, le 9 janvier 2020 à Plan-les-Ouates et le 2 juillet en visioconférence.*

*Ces séances ont été l'occasion tout d'abord de valider les examens, mais aussi de procéder à l'organisation et l'évaluation des modules, ainsi qu'à la mise en place de mesures correctrices cas échéant. Le Comité, en collaboration avec l'école AvenirFormation, s'est également attaché à :*

- *l'établissement du calendrier des cours,*
- *l'engagement de chargés de cours compétents et pédagogues,*
- *la recherche de salles de cours dans des locaux adaptés, moins coûteux ou plus centralisés en fonction de la répartition géographique des participants,*
- *la révision des directives de certains cours en fonction de l'évolution de la branche,*
- *l'obtention de l'équivalence pour les titulaires des anciens modules, leur permettant de s'inscrire au module 5 et à l'examen du Brevet fédéral de spécialiste en administration publique ;*
- *l'adoption du budget et des comptes,*

- et d'autres demandes diverses, comme celle de passer les examens en allemand (demande refusée, sauf pour la remise du travail autonome, traduit par deux membres du comité) ou une demande d'inscription aux cours d'une personne au bénéfice d'une formation dans la vente et dans l'horlogerie (refusée également, faute d'obtention des prérequis).

La Convention entre la FR2C et AvenirFormation a fait l'objet également d'une révision, l'école, auparavant privée, faisant dorénavant partie de l'Unité de formation continue du Service de la formation post-obligatoire de la République et Canton du Jura.

Concernant plus précisément les tâches de vos représentants, Evelyne Zehr, en sa qualité de responsable du module 2 (droit public et droit privé) à son entrée en fonction au sein de la FR2C, a validé les données de l'examen du module et fonctionné en qualité d'expert aux examens écrits, le 13 décembre 2019. Patrice Godat, quant à lui, vice-président de la FR2C et responsable du module 5 (préparation au Brevet), a participé à la commission chargée de la révision de la convention. Cas échéant et au bénéfice d'une délégation de compétences du Comité, il devra gérer, en collaboration avec la présidente et les représentants d'AvenirFormation, à l'élaboration d'un « Plan B » si une 2<sup>ème</sup> vague de COVID-19 devait survenir.

A ce sujet, et alors que le comité de la FR2C s'apprêtait à fêter ce printemps ses 20 ans d'existence (officiellement en 2019), l'épidémie de coronavirus a chamboulé tous les plans.

Ainsi, le 24 mars 2020, les modules 3A et 3B (ce qui représente trois classes, pour un total de 50 personnes environ) ont été suspendus. Les cours reprendront dès la rentrée d'août, le but principal étant de terminer ces modules avec des examens à fin novembre 2020. L'organisation des cours sera bien évidemment revue de manière à respecter les mesures sanitaires COVID-19.

Le module 4 (trois classes, 45 personnes), sensé débiter en août 2020, est repoussé à janvier 2021. Le module 5 (préparation au Brevet) devait débiter également en août, avec des examens en novembre. Dans la mesure où les personnes suivant actuellement les cours 3A et 3B n'ont pas pu s'y inscrire, leur formation n'étant pas terminée, ce module est repoussé à l'année prochain. Cela aura pour conséquence que nous n'aurons aucun romand aux examens du brevet fédéral en 2021. En résumé, toute l'organisation a été retardée de 6 mois.

Avant de conclure, vos représentants souhaitent encore attirer votre attention sur l'importance que les associations professionnelles des cantons romands accordent à la FR2C. Nous en voulons pour preuve les quelques exemples suivants :

- la Berne francophone y a été représentée pendant des années par le vice-chancelier d'Etat. Au départ en retraite de ce dernier, le canton a décidé de le remplacer par une collaboratrice spécialisée de l'OACOT (Office des affaires communales et de l'organisation du territoire), qui est le pendant bernois de notre Service des Communes. Lorsque la collaboratrice en fonction a démissionné suite à sa nomination en qualité de secrétaire municipale à la Commune de Tavannes (Jura bernois), l'OACOT, désirant conserver sa représentation au sein de l'association, lui a signifié qu'elle devait renoncer à sa fonction au sein de la FR2C au profit de son successeur. Finalement, la personne engagée ne maîtrisant pas suffisamment le français, l'OACOT a dû renoncer à son siège ;
- la présidente de la FR2C, Micheline Guerry-Berchier, est secrétaire générale de l'Association des Communes fribourgeoises, Pascal Faivet, secrétaire de la FR2C, est président de l'association jurassienne des employés communaux d'administration, Marc-André Burdet est membre du comité de l'association vaudoise des secrétaires

*municipaux, Annette Cetinjanin Leuzinger est présidente de l'association des secrétaires et caissiers communaux du canton de Fribourg.*

*Au travers des échanges avec nos collègues, nous constatons que leurs associations professionnelles sont actives et ont un certain poids sur les échiquiers cantonaux, ce qui n'est pas forcément notre cas. Est-ce aussi pour cela que le nombre d'inscriptions aux cours de la FR2C en provenance du Canton de Neuchâtel est toujours inférieur à celui des autres cantons romands ?*

*La question restera en suspens ce soir.*

*Pourtant, soyez assurés que la formation mise sur pied est gage de compétences. Pour une collectivité publique, l'engagement d'une personne au bénéfice du Diplôme de cadre en administration communale ou, mieux encore, du Brevet fédéral de spécialiste en administration publique, est synonyme de réussite. Mais peut-être ce message-là devrait-il être mieux diffusé, également au sein de l'Association des Communes neuchâteloises ...*

*Quant à nous, nous reprendrons notre bâton de pèlerin pour promouvoir cette formation et poursuivrons notre mandat avec plaisir et enthousiasme, si l'Assemblée nous réitère sa confiance.*

## **9. Détermination du lieu de l'Assemblée générale en 21 (District du Val-de-Travers)**

En 2021, c'est le district de Val-de-Travers qui accueillera notre Assemblée générale. Mme Guyot indique que la date et le lieu exacts seront communiqués ultérieurement.

## **10. Nomination des vérificateurs de comptes (représentants de deux Communes et un suppléant)**

MM Clovis Fahrni et Christian Reber auront la fonction de vérificateurs des comptes 2020 (suppléant M. Cyril Humbert-Droz).

## **11. Divers**

### **a) Message de M. S. Attinger, chef du CSCO (Centre de solutions « Communes »)**

M. Attinger prend la parole en remerciant la SAFCN de l'avoir convié à cette Assemblée générale. En préambule, il évoque le fonctionnement du SIEN en rappelant que la nouvelle organisation mise en place, suite à la fusion du CEG et du SIEN, respecte les spécificités des partenaires et des clients. Il indique que les compétences des référents ont été préservées et il insiste sur l'importance de travailler de manière multilatérale et pas uniquement en bilatérale (soit qu'avec une seule Commune).

M. Attinger évoque le thème de la « Gouvernance informatique communale » et informe l'Assemblée qu'une CDC informatique sera vraisemblablement constituée d'ici la fin de l'année. Cette nouvelle CDC pourra également être composée de membres non élus par le peuple. En d'autres termes, cela signifie que des collaborateurs communaux pourront y siéger.

Le chef du CSCO résume les dossiers communaux en cours comme la facturation de l'impôt foncier communal qui sera établie depuis l'environnement ETIC. Il évoque également le test général du 30 septembre prochain pour les Communes qui ont retenu une solution de scannage des bulletins (avec le logiciel de dépouillement Syvote) lors des élections communales. Il informe l'Assemblée de la mise en production de eDéménagement qui sera effective vers le printemps/été 2021. Le SIEN est également passablement occupé à gérer, d'un point de vue informatique, les fusions qui entreront en vigueur en janvier 2021. Une nouvelle version d'Echo sera bientôt disponible pour les Communes et elle permettra notamment d'inclure la gestion des procès-verbaux mais aussi de suivre les tâches de manière plus précise.

M. Attinger annonce que cette année, en raison de la pandémie Covid-19, il n'y aura pas de Forum. Ce dernier sera remplacé par une revue informationnelle.

La présidente remercie chaleureusement M. Attinger pour sa présentation mais aussi pour le travail effectué par le SIEN.

### **b) Message de M. Kurth, conseiller d'Etat aux Autorités cantonales**

M. Kurt, Conseiller d'Etat et Chef du département des finances et de la santé, remercie sincèrement l'engagement du personnel communal en faveur du bon fonctionnement des Communes. Il rappelle que cette année est une année « bien remplie » pour le personnel communal. En effet, ce dernier sera appelé à gérer les élections communales et divers projets comme ceux évoqués par M. Attinger.

Il remercie sincèrement par ailleurs les administrations fédérales, cantonales et communales qui ont œuvré sans relâche ces derniers mois. Il indique que le monde politique n'aurait pas pu trouver toutes ces solutions sans l'aide des administrations. Il rappelle que le Canton de Neuchâtel se trouve dans une situation de vigilance suite au retour des vacances scolaires d'été et qu'il convient par conséquent d'être extrêmement vigilant. Il poursuit son message en évoquant le projet du Conseil d'Etat quant aux lieux de mémoire destinés au souvenir de la dureté de cette période. M. Kurth rappelle que des citoyennes et citoyens ont vécu des moments d'une extrême violence en perdant des proches ou en étant gravement malades. Il remercie d'ores et déjà les Communes de soutenir cette réflexion.

Il rappelle aussi que la fusion du SIEN et du CEG est un enjeu important et qu'il convient de partager au maximum les expériences acquises par les deux anciennes entités. La volonté est d'offrir une large plateforme et surtout de ne pas mettre « une main » sur la gestion communale. Pour preuve, M. Kurth avoue avoir découvert ce soir le schéma de M. Attinger s'agissant de la gouvernance.

Tout en souhaitant une excellente soirée à toute l'Assemblée, il adresse ses encouragements au nouveau président.

Mme Guyot remercie M. Kurth pour son discours et son passage.

### **c) Discours de Mme Guyot**

La présidente souhaite adresser encore quelques mots et son message est intégralement repris ci-dessous.

*C'est en 1926 que notre société fut créée et c'est depuis le 11 Mai 2007 que j'ai l'honneur de la présider. En ce 21 Août 2020, je transmets le flambeau à un autre président dans des conditions sans précédent. Pendant ces 13 années, j'ai toujours eu beaucoup de plaisir à rencontrer les collègues et les retraités de notre société. Celle-ci, presque centenaire, me tient à cœur. Et je remets mon mandat ce soir avec une certaine émotion au fond du cœur. Je tiens tous à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée tout au long de ces treize années. Les amitiés créées furent pour moi à chaque fois un honneur et jamais je ne les oublierai. Notre société a évolué et je sais qu'elle évoluera encore chaque année. Les fusions de Communes restent un gros défi pour l'avenir. Je souhaite que notre société puisse reprendre des forces pour que de nouveaux membres puissent nous rejoindre. Je finirai en remerciant toutes les personnes qui ont fait partie du comité durant ces années et avec qui de bons moments ont été partagés. Aujourd'hui, l'histoire de la société se poursuit, c'est un nouveau chapitre qui s'écrit, avec un nouveau président qui prend la barre. Je souhaite donc à ce bateau qu'il largue les amarres, bon vent et à son capitaine, bonne chance pour ses nouveaux défis, merci à tous.*

Finalement, Caroline Gaspar, membre du comité adresse quelques mots à la présidente...

*Chère Corinne,*

*J'ai le plaisir de t'adresser ces quelques mots au nom du comité.*

*Tu as décidé de changer de cap et de naviguer vers de nouveaux horizons pour lesquels nous te souhaitons le meilleur. Que le nouveau chapitre de ta vie t'apporte autant de plaisir que celui que tu nous as apporté depuis ton arrivée au comité et plus encore avec la prise de ta fonction de Présidente. Ce rôle que tu as toujours assumé avec le cœur et pour lequel tu t'es engagé sans compter. Même lorsque les vents étaient parfois contraires, tu nous as toujours adressé ton magnifique sourire qui illumine ton visage et par effet miroir le nôtre. Merci pour toutes ces belles années où tu nous as accompagné en nous tenant la main. Nous te disons maintenant au revoir en te gardant précieusement avec nous dans nos pensées et te laissons notre porte grande ouverte.*

La présidente émue remercie tout le monde et de forts applaudissements s'ensuivent.

La séance est levée à 19h15.

Pour le PV

Daniela Catalano